



Déclaration de conformité à la loi sur les équipements terminaux de radio et télécommunications (FTEG) et à la directive 1999/5/EG (R &TTE)

Hama GmbH & Co KG

Le fabricant/responsable

certifie que le produit

type (le cas échéant configuration de l'équipement avec indication des modules) : 2R198610

☐ Equipement terminal de télécommunications ☒ Equipement radio

1

But d'utilisation

Catégorie d'appareils

satisfait aux exigences du § 3 et autres dispositions correspondantes de la loi FTEG (article 3 de R&TTE) s'il est utilisé de manière adéquate.

Exigences de santé et sécurité selon § 3 (1) 1. (Article 3 (1) a))

Normes harmonisées appliquées
EN 60950-1:2006+A11:2009
EN 50371:2002

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/spécifications utilisées)

Exigences de sécurité relatives à la compatibilité électromagnétique § 3 (1)2. Article 3 (1) b))

Normes harmonisées appliquées ...
EN 301 489-1 V1.8.1
EN 301 489-17 V2.1.1

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/spécifications utilisées)



Mesures pour une utilisation efficace du spectre des fréquences radio

☒ Interface air des systèmes radio selon § 3(2) (Article 3 (2))

Normes harmonisées appliquées ...

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/ spécifications des interfaces
utilisées)

EN EN 300 328 V1.7.1

ETS
Reg TP
BAPT

Adresse

Hama GmbH & Co KG
D-86651 Monheim/Germany
www.hama.com

Tél., fax, e.mail

Tel: 0 90 91/50 2- 0
Fax: 0 90 91/50 2- 274
e-mail: hama@hama.de

Klaus Mecklinger

Lieu, date

Monheim, 14.03.2011

(F)

CE